go4circle vzw / asbl
Esplanade 1b.87
1020 BRUSSELS
Belgium

T +32 (0)2 757 91 70
E info@go4circle.be

go4circle.be

Bebat

Peter Coonen

Walstraat 5

3300 Tienen

Notre référence: 2020-08/cs/SV

Gestionnaire de dossier: Cédric Slegers

Bruxelles, le 24 mars 2020

Cher Directeur Général,

Concerne: **Impact de la crise du COVID-19**

Le secteur du recyclage et de la gestion des déchets a été reconnu par le gouvernement fédéral comme un secteur crucial fournissant des services essentiels dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons actuellement. Toutes les sociétés affiliées à go4circle mettent tout en œuvre pour effectuer leur travail du mieux possible dans la situation actuelle.

Cependant, la collecte des déchets se déroule déjà différemment de ce que nous connaissons habituellement. Un nombre considérable d'entreprises de production ont réduit progressivement leur production, voire l'ont totalement arrêtée. Le secteur de l'HoReCa et le secteur socioculturel, entre autres, ont été contraints de cesser leurs activités par les autorités. En outre, un certain nombre de canaux et de points de collecte tels que les recyparcs privés et publics, les ferrailleurs, les magasins non essentiels, etc. ne sont plus ouverts aux consommateurs. Certains organismes de gestion ont également déjà modifié leurs activités opérationnelles.

Nous constatons que de grandes quantités de déchets ne sont plus collectées et sont stockées temporairement dans les ménages et les entreprises jusqu'à ce qu'elles puissent – le plus tôt possible, espérons-le – être à nouveau effectivement collectées et traitées. Nous pensons principalement aux déchets d'emballages ménagers, aux déchets électriques et électroniques et aux batteries.

Dans ces circonstances exceptionnelles, nous osons espérer de l'indulgence de la part de votre organisation et, par conséquent, votre engagement que votre organisation (au plus tard à la fin de la crise de santé publique actuelle) :

- est ouverte à une réorganisation progressive de la gestion du flux de matière concerné en fonction de l'évolution de la crise du COVID-19.

- est disposée à rembourser les frais fixes encourus pendant la crise, qui se rapportent aux postes de l'actif des bilans de nos membres, pour autant qu'ils ne soient pas couverts par une indemnité pour le flux en question.
- plus généralement, convient que l'indemnisation pour la gestion de ces stocks de déchets ne soit pas uniquement effectuée par le biais de la partie variable éventuelle.

Si votre organisation ne pouvait pas opter pour l'indulgence que nous demandons et s'en tenait pleinement au système et aux modalités de travail actuels, nous devrons trouver d'autres solutions pour réduire les coûts fixes de nos membres, comme par exemple, en consultation avec les autorités compétentes, l'élaboration d'une organisation de collecte des déchets fondamentalement modifiée, à titre d'exception temporaire.

Nous vous remercions d'avance de l'attention bienveillante que vous porterez à notre demande et attendons votre réponse avec intérêt.

Cordialement,

Stany Vaes
Directeur Général

Bruno Arts
Président